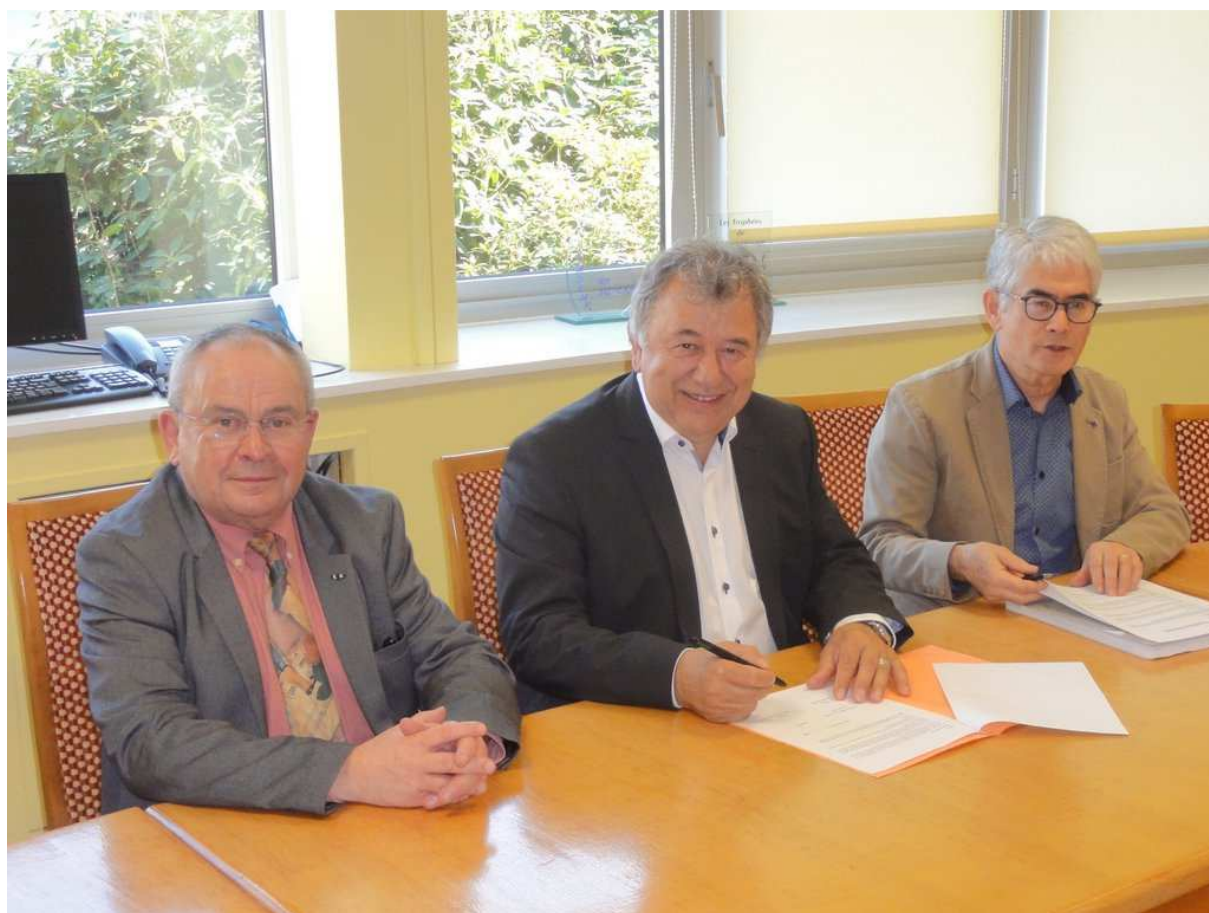


Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Côtes-d'Armor
Signature de la convention de partenariat AMOPA22-CFA CMA22

28 mars 2019



Patrick KERVADEC, Vice-Président – Louis NOEL Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Côtes-d'Armor et Président de la Chambre régionale – Jean-François LE MEE, Président

L'objectif Général :

L'AMOPA 22, dans sa mission de lutte contre l'illettrisme et de défense et promotion de la langue française, interviendra, en appui aux intervenants du service soutien scolaire du CFA de la CMA22 Site de Ploufragan, en Français et Histoire-Géographie, auprès des apprentis en premières et secondes années.

Cet appui consistera à donner confiance aux apprentis demandeurs, à développer leurs capacités orales et écrites en vue de l'obtention de leur CAP, mais contribuera aussi à favoriser leur intégration dans la vie sociale et professionnelle.

Jean-Paul BELVEZE, membre du Comité consultatif, est en charge de la mise en œuvre de ce partenariat

